

PLAN D'URBANISME

Affectation des sols et répartition des densités d'occupation

- Résidentielle faible densité (0 à 20 logements à l'hectare)
- Résidentielle moyenne densité (20 à 40 logements à l'hectare)
- Résidentielle forte densité (40 logements et plus à l'hectare)
- Mixte (commerces locaux et résidences)
- Commerces et services
- Commerces (niveau régional)
- Institutionnelle et publique
- Parc
- Conservation
- Espace vert
- Utilité publique
- Para-industrielle
- Ligne de transport d'énergie
- Voie majeure existante
- Voie majeure proposée
- Piste cyclable régionale projetée
- Zone tampon
- Limite approximative de l'établière de forte valeur écologique (50 ans)
- Limite municipale
- Trottoir projeté
- Limite du pôle de développement régional
- Bande de protection de cours d'eau
- Zone à risques d'inondation (élévation cotée ciue centenaire en mètres: 61.5)
- Zone à risque de mouvement de terrain

OPTION AMÉNAGEMENT

Date: AOÛT 1991
 N° de règlement:
 Échelle: 1:2 500

